



## SERVICE NATIONAL DE GARDE POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL PRIORITAIRE

14/04/2020

Dans le cadre de la pandémie de **COVID 19**, plusieurs lieux d'accueil sont mis en place sur le territoire d'API pour accueillir les **enfants des personnels prioritaires suivants n'ayant pas d'autres possibilités de garde (sur présentation d'une attestation de garde prioritaire remplie par l'agent concerné et son employeur)** :

- Services de l'État : personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Professionnels de santé libéraux : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens, biologistes
- Tous les personnels des établissements de santé
- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées), établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueils médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Aux personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance : services aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, pouponnières, maisons d'enfants à caractère social, services d'assistance éducative en milieu ouvert, services de prévention spécialisée (travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale, médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues)
- Aux fonctionnaires de la Police nationale, aux militaires de la Gendarmerie nationale, aux Sapeurs-pompiers professionnels
- Aux surveillants de l'administration pénitentiaire et aux employés communaux ou intercommunaux indispensables au fonctionnement des crèches, centres de garde périscolaires.

**L'évolution de la pandémie, des directives du gouvernement et des besoins peuvent amener à faire évoluer les lieux et les modes d'accueil.**

## PENDANT LES VACANCES DE PRINTEMPS

### • Issoire - École du Faubourg

Organisé par la ville, un lieu permanent est mis en place :

→ du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.

Un repas est fourni aux enfants.

Contacts pour inscriptions et informations : Élu(e) mairie : 06 83 63 85 63

### • Plauzat - Pôle enfance jeunesse

Organisé par API, un lieu permanent est mis en place pour les enfants de 3 à 15 ans :

→ du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

Les parents doivent fournir un pique-nique ou un repas à réchauffer.

Contacts pour inscriptions et informations : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

### • Saint-Germain Lembron - Pôle enfance jeunesse

Organisé par API, un lieu permanent est mis en place pour les enfants de 3 à 15 ans :

→ du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

Les parents doivent fournir un pique-nique ou un repas à réchauffer.

Contacts pour inscriptions et informations : [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

• Pour les enfants de 0 à 3 ans concernés, l'accueil peut se faire sur demande au : multi-accueil à Issoire au 06 20 62 16 92 - multi-accueil à Champeix sur [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr)

• Pour les enfants de 0 à 16 ans concernés, l'accueil peut également se faire sur demande auprès d'une assistante maternelle du territoire sur [ejs@capissoire.fr](mailto:ejs@capissoire.fr).